

AXE 3 : Accompagnement social

Orientations : Renforcer l'accès aux soins et l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap des publics gens du voyage

Fiche action n°2 : outiller les acteurs de l'accompagnement des gens du voyage et sensibiliser les acteurs du droit commun « handicap et perte d'autonomie »

I. Objectifs opérationnels :

- Outiller le réseau des acteurs qui accompagnent les gens du voyage à la perte d'autonomie et au handicap afin de permettre l'accès aux droits
- Sensibiliser le réseau des acteurs de la perte d'autonomie et du handicap aux spécificités l'accompagnement des gens du voyage
- Renforcer l'accompagnement des gens du voyage et leur accès au droit commun

II. Publics cibles :

- Gens du voyage sédentarisés ; Gens du voyage en stationnement dans les aires ; Gens du voyage en stationnement illicite ; professionnels du champ sanitaire et médico-social, social

III. Pilote(s) :

- DDETS / Conseil départemental

IV. Partenaire(s) :

- ARS ; DDTM ; Préfecture ; CAF ; Coordinateur gens du voyage ; EPCI / gestionnaires ; MDPH ; UDCCAS/Mairies ; Sociétés gestionnaires des aires d'accueil

V. Modalités de mise en œuvre :

- Former sur l'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie les salariés des associations en charge pour les gens du voyage de la prévention, du FSL et du RSA, mais également sensibiliser les acteurs de la domiciliation
- Disposer d'un réseau d'acteurs « facilitateurs » des démarches relatives à la perte d'autonomie et au handicap pour les gens du voyage à partir de conventionnements de partenariat (ex : MDPH / associations qui accompagnent ces publics)
- Mener des actions de sensibilisation sur le handicap et la perte d'autonomie auprès gestionnaires des aires d'accueil et EPCI, et les outiller par des documents synthétiques (ou autres outils pertinents)
- Sensibiliser un réseau large d'acteurs amenés à intervenir dans le champ de la perte d'autonomie (ex : les MDS (MA...) et la MDPH, services sociaux des hôpitaux (passage d'information via la newsletter de l'ARS par exemple ...) sur la thématique des gens du voyage pour faciliter l'accompagnement, lever les freins ...
- Outiller les professionnels du médico-social, du social avec des supports explicitant les démarches, adaptés à une maîtrise de l'écrit partielle pour faciliter les échanges avec le public des gens du voyage
- Mener une réflexion en interne du Département concernant les freins sur l'ouverture des droits en matière d'APA ou de PCH pour les personnes sur les aires d'accueil
- Travailler en lien avec les plateformes de répit pour mener des actions de sensibilisation ex : ateliers parents enfants

VI. Moyens/dispositifs alloués :

- Intervention des professionnels de la MDPH
- Intervention des professionnels des MA du Département

VII. Indicateurs d'évaluation :

- Nombre et typologie de partenaires sensibilisés

VIII. Échéance de l'action :

- Durée du schéma

IX. Territoire(s) cible(s) / prioritaire(s) :

- Ensemble du département.

X. Bonne(s) pratique(s) :

- Utiliser le FALC cf CNSA mon parcours handicap

